



Casier Taj et l'insertion dans la vie professionnelle pour formation PNC

Par **MilaBen**, le **07/11/2020 à 16:20**

Bonjour,rrnrnJe n'ai pas de casier judiciaire. rnEt je dois intégrer une école de formation PNC. J'ai déjà passée et réussies les tests et entretiens.rnrnMais à ma grande surprise hier je me rend au tribunal et je découvre que sur mon TAJ, il apparaît d'une plainte à mon égard et qui a été classée, car la personne l'a retirée et ne s'est pas présenté à la confrontation.rnEnfin l'accusation était fausse. Disant que j'ai détérioré son chez lui! rnDonc il apparaît détérioration de bien d'autrui!.rnCela remonte à Mai 2011.rnAussi j'ai une affaire qui date de presque 12 ans maintenant. Février 2009!rn(et quand j'étais mineur) rnJ'ai été mise en cause dans un vol de cosmétique (Gloss) dans un carrefour! rnEt oui bêtise de jeunesse :-/! rnLa police nationale a été appelée rnDonc ce vol apparaît aussi sur mon TAJ! rn(0 violence biensur) rnrnPensez vous que j'ai mes chances quand même d'intégrer cette formation ?! rn(La demande de badge se fera dans environ 3 mois.) rnrnSauf que le temps presse! rnLa formation est dans un mois. rnEt il reste un seul dernier oral avec les jurys qui aura lieu début de semaine.rnrnJe dois me rendre au commissariat lundi pour demander, effacement du TAJ directement (car jamais passée par le tribunal). rnEt j'ai adressé également un courrier au procureur, mais seulement hier! rnPar une demande appuyée de ma réussite professionnelles. Et les testes et entretiens obtenus et les déplacements bien loin pour. Ainsi que mon sérieux et respect dans la société et 0 récidive de tout ordre. rnrnVoilà je m'excuse pour le long messages!rnrnMerci d'avance pour votre aide. Et si quelqu'un a des expériences similaires et veut bien partager je suis preneuse.rnrnPrenez bien soin de vous!

Par **Visiteur**, le **07/11/2020 à 19:31**

Bonsoir
L'effacement est automatique après 5 ou 10 ans selon votre dossier.
Normalement, en cas de classement sans suite, les données figurants au TAJ ne sont pas consultable dans le cadre d'enquête administrative.
Pour en demander l'effacement, vous devez vous adresser au procureur de la République.

Par **MilaBen**, le **08/11/2020 à 22:44**

Merci beaucoup pour votre réponse!
Cela veut dire que, car moi (la concernée) j'ai réussie à voir cette information. Ne signifierai pas que un employeur y aurait accès?
Concernant le vol! Oui un vol et un vol et oui j'en ai bien honte! Mais étant donné que c'était un gloss, étant mineur et il y'a presque 12 ans. Peut il être vraiment handicapant pour une formation PNC? Sinon j'ai déjà écrit au procureur mais il y'a seulement deux jours! Étant donné que j'ignorais l'existence de celle ci..
Cordialement!.

Par **Visiteur**, le **09/11/2020 à 13:42**

Vous avez bien agi, il vous reste à attendre.
Bonne formation